



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Enseignement primaire à Wallis-et-Futuna

Question au Gouvernement n° 333

Texte de la question

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À WALLIS-ET-FUTUNA

Mme la présidente . La parole est à M. Mikaele Seo.

M. Mikaele Seo . Le statut de Wallis-et-Futuna de 1961 dispose que l'enseignement demeure de la compétence de l'État. Or cette compétence, s'agissant de l'enseignement primaire, a été confiée depuis 1962 à la mission catholique. Cette singularité a donné lieu à plusieurs revendications, jusqu'au dernier mouvement de grève des enseignants, qui a duré deux mois en 2023. À la suite de ce mouvement, un protocole d'accord a été signé entre le ministre de l'éducation nationale, le territoire, la mission catholique et les syndicats, avec le soutien des parents d'élèves.

Madame la ministre de l'éducation nationale, confirmez-vous que l'État honorera enfin son engagement relatif à l'intégration du personnel enseignant dans la fonction publique de l'État, plus précisément dans le corps des professeurs des écoles, à l'intégration de l'ensemble des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (Atoss), ainsi que de l'ensemble des surveillants des internats de Wallis-et-Futuna, dans la fonction publique de l'État, et à la poursuite de l'entretien des bâtiments de l'enseignement primaire ?

La date butoir approche, madame la ministre. Je me tiens à votre disposition. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche* . Vous avez posé une question claire et je voudrais répondre avec la même clarté : oui, les engagements pris seront tenus ; oui, les enseignants et les personnels du premier degré à Wallis-et-Futuna seront bien intégrés dans la fonction publique de l'État. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Vous l'avez rappelé, un long mouvement de grève, de près de deux mois et demi, a eu lieu en 2023. Un protocole, qui est selon moi essentiel, a été signé avec l'État en juillet de cette même année, et la modification du statut des enseignants et des personnels doit permettre d'assurer l'égalité territoriale et constituer un levier pour la réussite des élèves. J'y suis très attachée, comme tous les acteurs présents sur place.

À la suite de ce protocole, une mission interministérielle a rendu ses conclusions et elle a fait des propositions réglementaires et législatives. Sur le plan législatif, deux voies sont possibles : soit, comme le préconise la mission, le gouvernement dépose un projet de loi l'habilitant à procéder par ordonnance, ce qui pourrait être la voie la plus rapide ; soit vous souhaitez déposer une proposition de loi et, dans ce cas, avec le ministre d'État,

ministre des outre-mer, nous soutiendrons votre texte.

Sans attendre, j'ai demandé aux services de préparer les décrets. Je pense qu'à Wallis-et-Futuna, tout le monde est prêt. Je voudrais en profiter pour rendre hommage au travail de l'administrateur supérieur et de la vice-rectrice. Malheureusement, le contexte politique des derniers mois a retardé la publication des textes et on sait qu'il sera difficile de les publier tous d'ici à la rentrée du 17 février. Néanmoins, nous sommes déterminés à les présenter le plus rapidement possible. Je vous propose d'en discuter dès votre retour de circonscription. Quoi qu'il en soit, l'État est déterminé à respecter les engagements pris. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [M. Mikaele Seo](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 333

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2025